



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales de la Loire représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Chantal LARGERON et par son Directeur, Monsieur Christophe BONNEFOIS dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- > La Communauté de communes représentée par le président et les 16 communes représentées par les Maires dûment autorisés à signer la présente convention par délibération ;
Ci-après dénommé :
 - La Communauté de communes des Monts du Pilat représentée par Monsieur Stéphane HEYRAUD, Président et dont le siège est situé à Bourg-Argental
 - la commune du BESSAT représentée par Monsieur Henri BENIERE, Maire
 - la commune de BOURG ARGENTAL représentée par Monsieur Stéphane HEYRAUD, Maire
 - la commune de BURDIGNES représentée par Monsieur Philippe HEITZ, Maire
 - la commune de COLOMBIER représentée par Monsieur Jean-Paul VALLOT, Maire

- la commune de GRAIX
représentée par Monsieur Philippe ROYET, Maire

- la commune de JONZIEUX
représentée par Monsieur Michel CHARDON, Maire

- la commune de MARLHES
représentée par Monsieur Jean-François CHORAIN, Maire

- la commune de PLANFOY
représentée Monsieur Cédric LOUBET, Maire

- la commune de SAINT GENEST MALIFAUX
représentée par Monsieur Vincent DUCREUX, Maire

- la commune de SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE
représentée par Madame Céline ELIE, Maire

- la commune de SAINT REGIS DU COIN
représentée par Monsieur André VERMEERSCH, Maire

- la commune de SAINT ROMAIN LES ATHEUX
représentée par Monsieur David KAUFFER, Maire

- la commune de SAINT SAUVEUR EN RUE
représentée par Monsieur Robert CORVAISIER, Maire

- la commune de TARENTEISE
représentée par Monsieur Pierre LETIEVANT, Maire

- la commune de THELIS LA COMBE
représentée par Monsieur Régis FANGET, Maire

- la commune de LA VERSANNE
représentée par Monsieur André GEOURJON, Maire

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-I, L. 223-I et L. 227-I à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de ... en date du ... concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes deen date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération (**...Autant de délibérations que de communes concernées dans le cas d'un regroupement de communes**).

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- > Les caractéristiques territoriales suivantes : (... *Situer le territoire concerné par la Ctg locale par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département*) ;
- > L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : ... (*Situer le niveau de l'offre sur le territoire concerné par la Ctg locale*) ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : (...*Situer la commune ou le territoire concerné par la Ctg locale dans le classement d'ensemble*) ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, (...*Préciser les thématiques à privilégier en fonction des territoires ainsi que sur le territoire concerné par la Ctg locale*) ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs (...*Préciser le niveau d'intervention des partenaires selon les champs d'intervention partagés*).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Loire, les 16 communes des Monts du Pilat et la communauté de Communes des Monts Du Pilat souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la *communauté de communes des Monts du Pilat* concernent

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune

âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - L'animation de la vie sociale des territoires ;
 - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CCMP AUTORITE ORGANISATRICE DE LA PETITE ENFANCE (AOPE):

La CCMP met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;** cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;** cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- **exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant ;** cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf).

- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) .

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les enjeux et objectifs dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

1) Accompagner les familles et renforcer la parentalité

- Garantir une égalité d'accès à l'information et aux solutions d'accueil pour toutes les familles.
- Répondre aux besoins de garde des parents.
- Soutenir les parents dans leurs compétences éducatives et renforcer la confiance parent-professionnel.

2) Structurer, observer et affirmer le rôle d'autorité organisatrice de la Petite Enfance

- Clarifier la gouvernance locale de la politique Petite Enfance.
- Assurer la cohérence territoriale entre les différents acteurs (communes, CAF, PMI, Éducation nationale...).
- Mettre en œuvre une planification stratégique de l'offre d'accueil (diagnostic des besoins, répartition équilibrée, pilotage des projets).
- Anticiper les évolutions du territoire (naissances, fermetures d'écoles, besoins futurs d'accueil).
- Appuyer la décision publique sur des données fiables et partagées.

- Permettre une évaluation continue des politiques Petite Enfance pour ajuster les actions locales.
- Assurer une qualité d'accueil constante malgré les contraintes budgétaires et de recrutement.
- Encourager l'innovation pédagogique et organisationnelle.
- Pérenniser les structures existantes en garantissant leur viabilité économique et sociale.

3) Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance (RPE)

- Valoriser le RPE comme guichet unique d'information pour les familles et les assistants maternels.
- Accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques, leur formation et leur reconnaissance.
- Créer un réseau territorial dynamique entre les différents modes d'accueil (collectif et individuel).
- Promouvoir la professionnalisation et l'attractivité du métier d'assistant maternel.

4) Renforcer la cohésion sociale, l'attractivité et le bien-être dans nos communes

- Consolider le rôle central des structures de proximité dans la cohésion sociale et la participation des habitants.
- Garantir leur pérennité financière et institutionnelle dans un contexte de ressources contraintes.
- Soutenir leur capacité d'innovation sociale et d'adaptation aux besoins du territoire.
- Développer une vie de village dynamique et inclusive, où toutes les générations trouvent leur place.
- Développer le lien social et les liens avec le village
- Valoriser et renforcer la vie associative communale

5) Professionnalisation et qualité des accueils sur le territoire

- Créer une dynamique intercommunale de mutualisation et de partage d'expériences en matière de formation.
- Renforcer la qualité éducative et la cohérence des parcours enfants en soutenant la montée en compétences des professionnels intervenant sur tous les temps de vie de l'enfant (petite enfance, scolaire, périscolaire, extrascolaire).
- Développer une culture commune de l'accueil inclusif, en favorisant la formation et l'accompagnement des équipes à la prise en compte des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.
- Maintenir et renforcer la qualité des accueils périscolaires et de loisirs, contribuant à la socialisation et au développement des enfants.
- Garantir la pérennité et la qualité de l'école communale comme service public de proximité

6) Renforcer la cohérence territoriale et la coordination entre partenaires

- Renforcer la coopération entre acteurs publics, associatifs et institutionnels.
- Développer des logiques de complémentarité et de mutualisation entre les services.
- Garantir une cohérence d'action sur l'ensemble du territoire.
- Encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques au service d'un projet commun.
- Garantir une offre de soins de proximité durable et accessible pour tous les habitants.
- Favoriser les coopérations locales entre acteurs de santé, collectivités et institutions.

7) Favoriser l'inclusion numérique et développer les compétences individuelles.

- Lutter contre l'exclusion numérique et ses effets sur l'accès aux droits.
- Donner à chaque habitant les moyens d'utiliser le numérique de manière autonome, responsable et sécurisée.
- Soutenir les jeunes dans une approche critique et citoyenne du numérique.
- Valoriser les lieux d'accueil et d'accompagnement (France Services, espaces numériques) comme pôles ressources de proximité.

8) Garantir l'accès aux droits et renforcer l'accompagnement des publics fragilisés.

- Réduire le non-recours aux droits par une meilleure information et orientation.
- Accompagner les usagers (les jeunes adultes, adultes, familles, seniors) dans la prise d'autonomie et la maîtrise des démarches administratives.
- Renforcer la coopération entre acteurs sociaux, associatifs et institutionnels.

9) Renforcer la mobilité comme levier d'autonomie et d'égalité territoriale

- Répondre aux enjeux de mobilité en milieu rural,
- Garantir la pérennité et la lisibilité du service de transport à la demande (TAD).
- Promouvoir des solutions de mobilité inclusives et adaptées aux jeunes, aux personnes âgées et aux ménages sans véhicule.
- Faire de la mobilité un facteur d'autonomie, d'insertion et d'égalité territoriale.
- Développer une communication claire et attractive sur les dispositifs existants pour renforcer leur utilisation.

10) Favoriser l'accès à un logement digne et adapté pour tous

- Offrir des solutions d'hébergement d'urgence ou transitoires adaptées aux situations de crise (violences, ruptures familiales, expulsions, etc.).

- Lutter contre les situations d’habitat indigne et de précarité énergétique qui fragilisent les personnes.
- Renforcer la coordination entre les acteurs sociaux, institutionnels et associatifs autour des situations complexes de logement.

I 1) Accompagner le bien-vieillir et la perte d’autonomie

- Accompagner le vieillissement de la population en favorisant le maintien à domicile dans des conditions de confort et de sécurité adaptées.
- Développer une offre diversifiée de logements et de services pour répondre aux besoins des personnes âgées ou en perte d’autonomie.
- Renforcer l’accompagnement technique, social et financier des habitants dans les démarches d’adaptation de leur logement.
- Promouvoir une approche globale “habitat – santé – autonomie”, favorisant la prévention de la perte d’autonomie.
- Encourager la coordination entre acteurs du logement, du social et de la santé pour des parcours résidentiels fluides et sécurisés.
- Prévenir l’isolement social des seniors et favoriser leur participation active à la vie du village.

I 2) Promouvoir un habitat durable et un cadre de vie de qualité

- Favoriser un cadre de vie sain, durable et solidaire, en lien avec les enjeux de transition écologique et sociale.
- Encourager la sobriété énergétique et la rénovation thermique des logements pour réduire les consommations et les coûts.

I 3) Développer l’accès à la culture, aux loisirs et à la lecture pour tous

- Garantir un accès équitable et diversifié à la culture, à la lecture publique
- Développer une communication claire et attractive sur le RLP et services.
- Développer les partenariats
- Soutenir les bénévoles des médiathèques et les associations.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de la Loire, les communes et la *communauté de communes des Monts du Pilat* s’engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu’ils se sont assignés dans le plan d’actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d’objectifs et de gestion signée entre l’Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s’engager avec leurs partenaires habituels ou d’engager toute action ou toute intervention qu’elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l’engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, des 16 communes et de la CCMP.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes des Monts du Pilat.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf ou la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, le chargé de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats
[en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au

CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2030.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Le.....2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Le Directeur de la CAF de la Loire

La Présidente de la CAF

Le Président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat

Le Maire du BESSAT

Le Maire de BOURG ARGENTAL

Le Maire de BURDIGNES

Le Maire de COLOMBIER

Le Maire de GRAIX

Le Maire de JONZIEUX

Le Maire de MARLHES

Le Maire de PLANFOY

Le Maire de SAINT GENEST MALIFAUX

Le Maire de SAINT JULIEN MOLIN
MOLETTE

Le Maire de SAINT-REGIS DU COIN

Le Maire de SAINT SAUVEUR EN RUE

Le Maire de SAINT ROMAIN LES ATHEUX

Le Maire de TARENTEISE

Le Maire de THELIS LA COMBE

Le Maire de La VERSANNE

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026 – 2030

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MONTS DU PILAT

Diagnostic partagé &
Fiches actions



ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi-accueil YOUPILA, 25 avenue de la Résistance, 42220 Bourg-Argental
	Multi-accueil LES LOUPIOTS, 22 sur de la Semène, 42600 St-Genest Malifaux
	Multi-accueil LES LUCIOLES, 45 chemin des Lucioles, 42600 Planfoy
	Micro crèche LE COCON, 2 rue de la Semène, 42600 Jonzieux
RPE/ Guichet unique	RPE des Monts du pilat , place de l'Hôtel de Ville, 42220 Bourg-Argental
MAM pticatchoux	9 allée du village d'enfants 42220 St Sauveur en Rue
MAM La Mam'a'mia	Impasse de la Burle 42660 le Bessat
MAM	42660 St Genest Malifaux
Actions de soutien à la parentalité	Centre Social Communauté de Communes des Monts du Pilat

COMMUNE DE BOURG ARGENTAL	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire de l'Espace Déôme, allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental
	Accueil jeunes de l'Espace Déôme
ALSH	Alsh périscolaire municipal de Bourg-Argental
Centre Social	allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental

COMMUNE DE BURDIGNES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire de l'Espace Déôme, allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental
	Accueil jeunes de l'Espace Déôme
ALSH	Alsh périscolaire municipal de Burdignes

COMMUNE DE COLOMBIER	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire de l'Espace Déôme, allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental
	Accueil jeunes de l'Espace Déôme

COMMUNE DE GRAIX	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire de l'Espace Déôme, allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental
	Accueil jeunes de l'Espace Déôme

COMMUNE DE MARLHES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire AFR de Marlhes

COMMUNE DE PLANFOY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh périscolaire et extrascolaire municipal de Planfoy

COMMUNE DE ST GENEST MALIFAUX	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire Association sportive de St Genest Malifaux
ALSH	Alsh périscolaire et extrascolaire AFR de St Genest Malifaux
EVS	

COMMUNE DE ST JULIEN MOLIN MOLETTE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire de l'Espace Déôme, allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental
	Accueil jeunes de l'Espace Déôme
ALSH	Alsh périscolaire municipal de St Julien Molin Molette

COMMUNE DE ST ROMAIN LES ATHEUX	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire AFR de St Romain les Atheux

COMMUNE DE ST SAUVEUR EN RUE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire de l'Espace Déôme, allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental
	Accueil jeunes de l'Espace Déôme
ALSH	Alsh périscolaire municipal de St Sauveur en Rue

COMMUNE DE THELIS LA COMBE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire de l'Espace Déôme, allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental
	Accueil jeunes de l'Espace Déôme

COMMUNE DE LA VERSANNE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Alsh extrascolaire de l'Espace Déôme, allée du 8 mai 45 42220 Bourg Argental
	Accueil jeunes de l'Espace Déôme

I) Accompagner les familles et renforcer la parentalité

Réf de la fiche action :

G1

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Garantir la pérennité et l'évolution du fonctionnement de la ludothèque "tu joues" et du ludobus itinérant

Budget :

A compléter

Porteur de l'action :

Mairie (s); CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Culture et loisirs; Lien social et intergénérationnel; Soutien à la parentalité

Contexte de l'action :

La ludothèque et le ludobus itinérant sont des nouveaux services à pérenniser. Destiné principalement aux enfants et aux familles, il constitue également un outil précieux pour les professionnels socio-éducatifs. Une évolution d'intervention est possible pour les seniors ou les personnes en situation de précarité.

Objectif(s)

- Assurer une présence régulière du ludobus dans les communes
- Développer des partenariats avec les structures socio-éducatives
- Proposer des animations pour différents publics et intergénérationnelles
- Garantir un soutien financier durable, aligné sur les besoins de l'association et les capacités communales et CCMP
- Renforcer le rôle de conseil auprès des structures et acteurs socio-éducatifs du territoire

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de permanences dans les communes
- Nombre d'animations, temps fort
- Nombre de projets en partenariat formalisés et coconstruit
- Taux de satisfaction global
- nombre de temps de formation ou ateliers partagés pour les professionnels du territoire

Critères qualitatifs :

- satisfaction des usagers lors des permanences et prêt de jeux
- satisfaction des professionnels et acteurs du réseau lors des temps partagés
- satisfaction des usagers lors des temps fort
-
-

Réf de la fiche action :

F2

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Familles

Renforcer l'accompagnement à la parentalité sur le territoire

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP; Acteur (s) du territoire

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Soutien à la parentalité; Coordination et stratégie

Contexte de l'action :

Les parents sont aujourd'hui confrontés à de nombreux défis, dans un contexte de transformations sociales, économiques et culturelles. Les parents, quels que soient leur milieu, leur origine ou leur situation familiale, expriment un besoin croissant d'écoute, de soutien et d'accompagnement dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. Face à la complexité des situations familiales, les professionnels impliqués auprès des enfants et des parents développent des actions, des dispositifs, articulés et ancrés dans la réalité locale. En septembre 2024, la CCMP a suspendu le LAEP pour des raisons de ressources humaines. Des actions ponctuelles autour de la parentalité sont envisagées avec les acteurs du territoire. La réouverture d'un LAEP ou la création d'autres espaces pourra être étudiée

Objectif(s)

- Mettre en place des temps conviviaux d'échanges entre parents
- Organiser : temps forts, conférence co-construit entre les acteurs du territoire et en lien avec les besoins des familles
- Mettre en place des ateliers pratiques (alimentation, communication, loisirs jeux ...)
- Réflexion sur la réouverture d'un LAEP ou la création d'autres espaces

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'ateliers, de conférence, de temps d'échanges organisés dans l'année
- Fréquentation des différentes actions collectives organisées
- Taux de participation récurrente (nombre de parents revenant régulièrement).
- Nombre de structures partenaires impliquées dans l'organisation ou l'animation.
- Taux de satisfaction recueilli via questionnaire ou évaluation à chaud

Critères qualitatifs :

- Sentiment d'utilité ou d'enrichissement exprimé par les parents
- Ambiance bienveillante et non jugeante ressentie par les participants
- Accessibilité du lieu (physique, horaire, neutralité symbolique).
- Expression libre et active des parents durant les échanges.
- Pertinence des thématiques abordées

Réf de la fiche action :

F3

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Familles

Développer l'écoute et accompagnement des Parents

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP; Acteur (s) du territoire

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Santé mentale; Soutien à la parentalité

Contexte de l'action :

L'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve par des situations de changements, naissance, de stress, d'évènement familial, d'isolement, de précarité ou encore de conflits familiaux, deuil...

Ces difficultés sont d'autant plus marquées lorsqu'une famille traverse la période sensible d'un diagnostic de handicap de l'enfant ou lorsqu'elle est engagée dans un parcours de soins. Un accompagnement parental de qualité passe par la création de lieux d'écoute accessibles, animés par des professionnels de confiance et un travail en réseau.

Objectif(s)

- Pérennisation du relais écoute
- Accueil dans le cadre du Relais Petite Enfance
- Former et outiller les professionnels PE pour renforcer leurs compétences d'écoute et de dialogue avec les parents.
- Aider les parents à identifier les ressources disponibles (droits, aides,), mettre en place un accompagnement dans les démarches administratives et médicales.
- Orientation et liens vers les acteurs du territoire (services du département, CAF, relais écoute, reflait, centre social...)

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de familles accompagnées
- Nombre de professionnels formés à l'écoute et au dialogue avec les parents
- Nombre de permanences assurées par les partenaires

Critères qualitatifs :

- Auto-évaluation des professionnels sur l'évolution de leur capacité à comprendre et accompagner les parents.
- Satisfaction des parents
- Réorientation des parents vers d'autres dispositifs si nécessaire

Réf de la fiche action :

PE4

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Petite enfance

Accompagner les familles dans la recherche d'un mode de garde

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Accès aux droits; Besoin de garde

Contexte de l'action :

la CCMP développe le service RPE en régie directe depuis le 1er juillet 2011, le Guichet Unique Petite enfance a été créé en septembre 2022 et depuis septembre 2024, la communauté de communes est devenue Autorité Organisatrice de la Petite Enfance. Ce nouveau rôle s'inscrit dans la volonté nationale de structurer et de renforcer l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans. Il confère à la collectivité une responsabilité directe dans l'organisation, la planification et le soutien des services aux familles sur son territoire. La recherche d'un mode de garde constitue une étape souvent complexe et stressante pour de nombreuses familles. Cette démarche implique de multiples interlocuteurs, des démarches administratives variées et une méconnaissance fréquente de l'offre disponible sur un territoire. Dans ce contexte, de nombreuses familles peinent à identifier la solution la plus adaptée à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Objectif(s)

- Optimiser le fonctionnement du Guichet Unique Petite Enfance
- Optimiser l'attribution des places en EAJE dans le cadre de la commission d'attribution des places
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs de la Petite Enfance
- Analyser régulièrement les besoins des familles et les capacités d'accueil
- Développer les outils et les canaux de communication

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques RPE
- Nombre de familles
- Nombre et évolution des naissances
- Nombre de supports d'information diffusés

Critères qualitatifs :

- Qualité de l'accueil et de l'écoute perçue par les familles.
- Clarté et accessibilité de l'information fournie sur les modes de garde
- Qualité de la coordination entre les acteurs du territoire (fluidité des échanges, partage d'informations).
- Adaptabilité et réactivité du guichet unique face aux évolutions des besoins
- Impact perçu par les professionnels de la petite enfance sur la fluidification du parcours

Réf de la fiche action :

PE5

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Petite enfance

Préparer, orienter et accompagner les familles vers un accueil de qualité pour leur jeune enfant

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Besoin de garde; Soutien à la parentalité

Contexte de l'action :

la CCMP développe le service RPE en régie directe depuis le 1er juillet 2011, le Guichet Unique Petite enfance a été créé en septembre 2022 et depuis septembre 2024, la communauté de communes est devenue Autorité Organisatrice de la Petite Enfance. Ce nouveau rôle s'inscrit dans la volonté nationale de structurer et de renforcer l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans. Il confère à la collectivité une responsabilité directe dans l'organisation, la planification et le soutien des services aux familles sur son territoire. Le choix d'un mode de garde constitue souvent la première séparation entre l'enfant et ses parents. Cette transition peut susciter des inquiétudes, des questions et un besoin de réassurance. De nombreuses familles méconnaissent les différents modes de garde et leurs spécificités.

Objectif(s)

- Mettre en place des ateliers collectifs d'information et de préparation à la séparation et à l'entrée en mode de garde
- Créer des outils de Sensibilisation des familles à l'importance d'un accueil de qualité pour le développement global de l'enfant (bien-être, socialisation, continuité éducative).
- Créer un lien de confiance entre les familles et les professionnels de la petite enfance, en favorisant les rencontres et les échanges en amont de l'accueil.
- Favoriser la coordination, la collaboration entre les acteurs du territoire (Relais Petite Enfance, structures d'accueil, PMI, centre social, AFR ..) pour une réponse cohérente et partagée aux besoins des familles.
- Créer des liens de confiance entre les professionnels du territoire

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'ateliers organisés
- Taux de participation, Nombre de familles accompagnées via les ateliers
- Nombre de professionnels et structures mobilisés dans l'animation des ateliers

Critères qualitatifs :

- Taux de satisfaction des familles, recueilli via questionnaires à chaud ou à froid
- Qualité des échanges entre les familles et les professionnels lors des ateliers (écoute, clarté, pertinence des réponses).
- Capacité des ateliers à rassurer et à préparer les familles (indicateurs issus d'observations ou retours libres).
- Diversité des publics touchés
- Taux de satisfaction des professionnels, recueilli via questionnaires.

2) Structurer, observer et affirmer le rôle d'autorité organisatrice de la Petite Enfance

Réf de la fiche action :

PE7

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Petite enfance

Exercer la fonction d'autorité Organisatrice de la Petite Enfance

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Besoin de garde; Cadre de vie et aménagement du territoire

Contexte de l'action :

Depuis septembre 2024, la communauté de communes exerce la compétence d'Autorité Organisatrice de la Petite Enfance (PE). Dans le cadre de la réforme nationale visant à renforcer et structurer l'offre d'accueil des moins de 3 ans, elle est chargée d'organiser, planifier et soutenir les services aux familles sur son territoire. Elle doit veiller à une répartition équilibrée des modes d'accueil collectifs et individuels, prévenir les doublons ou déséquilibres, et garantir l'adaptation des structures aux besoins réels de la population. À ce titre, la communauté de communes émet un avis d'opportunité obligatoire en amont de toute création ou transformation d'établissement d'accueil du jeune enfant, qu'il soit public, privé ou associatif.

Objectif(s)

- Mettre en place une procédure formalisée d'avis d'opportunité, émise par la Communauté de communes avant tout projet de création ou de transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant.
- Sollicitation du guichet partenarial (PMI, CAF, CCMP) pour présentation d'un projet et accompagner les porteurs de projets
- Faciliter la coordination et les échanges entre partenaires de la Petite Enfance.
- Etablir un schéma de développement de l'offre d'accueil PE selon les besoins et en lien avec l'observatoire
- Définir, centraliser et structurer un observatoire de la PE

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques des EAJE
- Statistiques RPE
- Nombre de procédures formalisées et d'avis d'opportunité
- Nombre de places créées ou transformées.
- Nombre de projets créés

Critères qualitatifs :

- qualité des relations avec les porteurs de projets
- qualité et faisabilité des modifications de la répartition des modes de garde
- Qualité des liens entre les mairies
- Qualité des liens avec les partenaires institutionnels

Réf de la fiche action :

PE20

Intérêt :

Top 5

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Petite enfance

Étude de l'impact du mode de garde sur la scolarisation et le maintien des écoles

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP; Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Besoin de garde; Cadre de vie et aménagement du territoire; Education et formation

Contexte de l'action :

Dans les territoires ruraux, le maintien des écoles de village est un enjeu fort d'aménagement du territoire, de cohésion sociale et d'attractivité pour les familles. La fermeture progressive de classes, liée à une baisse des effectifs fragilise ces structures. Or, le choix du mode de garde des jeunes enfants (assistantes maternelles, crèches, gardes à domicile) peut influencer le moment de leur entrée à l'école, notamment en petite section. Dans certaines communes, un manque d'offre de garde ou un éloignement des services peut impacter cette scolarisation, accentuant la baisse des effectifs scolaires. Disparité de l'accueil des enfants de 2 ans entre les écoles, manque d'information.

Objectif(s)

- Identifier les modes de garde disponibles sur le territoire et leur accessibilité pour les familles
- Démarche de clarification, par les communes concernant le début de la scolarisation des enfants en lien avec les modes d'accueils PE
- Évaluer l'impact des modes de garde sur les effectifs scolaires en petite section et sur le risque de fermeture de classes. Analyser l'âge d'entrée à l'école maternelle en lien avec les choix ou contraintes de garde.
- Recueillir les besoins et attentes des familles concernant l'accueil des jeunes enfants avant la scolarisation.
- Formuler des recommandations pour adapter l'offre d'accueil petite enfance et soutenir le maintien des écoles rurales.

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de familles ayant participé aux enquêtes ou consultations.
- Évolution des effectifs scolaires en maternelle (petite section) sur la période étudiée
- Nombre de propositions ou actions recommandées
- Nombre d'élus participants à la réflexion, groupe de travail

Critères qualitatifs :

- Qualité de l'analyse du lien entre mode de garde et dynamique scolaire.
- Pertinence et fiabilité des données recueillies sur les modes de garde et la scolarisation
- Impact attendu des mesures proposées sur le maintien des écoles rurales.

Réf de la fiche action :

PE36

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Petite enfance

Adapter, innover et pérenniser le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

Budget :

A compléter

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Coordination et stratégie; Besoin de garde

Contexte de l'action :

La collectivité a pour mission d'assurer le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) afin de répondre aux besoins des familles et de garantir un service public de qualité. Dans un environnement en constante évolution démographique, sociale, économique et réglementaire il est nécessaire d'adapter en permanence l'organisation et les modes de fonctionnement des structures. Cette exigence implique à la fois de maintenir la pérennité des dispositifs existants, de perfectionner les pratiques professionnelles et d'innover pour proposer des réponses adaptées : création de places d'urgence, dispositifs pour les entreprises, solutions favorisant l'insertion, ou encore services modulables selon les besoins des familles. La collectivité doit donc faire preuve d'agilité afin d'assurer un accueil de qualité et répondre aux besoins des familles.

Objectif(s)

- Adapter les organisations et les pratiques des EAJE pour répondre aux évolutions des besoins des familles, des communes et aux contraintes réglementaires
- Innover en développant de nouveaux dispositifs d'accueil modulables, de places d'urgence et de solutions favorisant l'insertion ou le soutien aux entreprises.
- Pérenniser les services existants en consolidant les ressources, les infrastructures (bâtiments travaux...)
- Perfectionner la qualité de l'accueil en renforçant les compétences des équipes
- Faciliter, développer les échanges entre les professionnels PE des structures du territoire

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de dispositifs créés
- Nombre de travaux réalisés
- Nombre d'actions de formation et de perfectionnement réalisées par an
- Nombre de réunions, ateliers ou groupes d'échanges entre professionnels PE sur le territoire

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des familles sur l'adéquation de l'accueil à leurs besoins
- Satisfaction des familles et des partenaires sur la pertinence et l'efficacité des dispositifs
- Retour des équipes sur les conditions de travail
- Satisfaction des professionnels concernant les échanges, le partage de bonnes pratiques et les formations

3) Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance (RPE)

Réf de la fiche action :

F33

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Familles

Le Relais Petite Enfance accompagne les familles dans le recours à un professionnel de l'accueil individuel

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Accès aux droits; Besoin de garde; Soutien à la parentalité

Contexte de l'action :

la CCMP développe le service RPE en régie directe depuis le 1er juillet 2011, le Guichet Unique Petite enfance a été créé en septembre 2022 et depuis septembre 2024, la communauté de communes est devenue Autorité Organisatrice de la Petite Enfance. L'accueil individuel (assistant maternel ou garde à domicile) peut générer des difficultés pour les familles ; la compréhension des démarches administratives (contrat, rémunération, aides financières, déclarations) Dans ce cadre, il est nécessaire de renforcer l'information et l'accompagnement des parents employeurs.

Objectif(s)

- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.
- Construction d'outils pédagogique d'informations
- Assurer une veille technique et juridique concernant la législation en vigueur
- Assurer une veille régulière sur l'offre périscolaire et extrascolaire disponible dans chaque commune, afin de mettre à disposition des familles d'enfants de plus de 3 ans une information claire, fiable et accessible sur les modes de garde existants.

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques RPE
- Nombre de médiations par le RPE (conflits)/an
- nombre d'outils pédagogique

Critères qualitatifs :

- satisfaction des usagers

Réf de la fiche action :

PE34

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Petite enfance

Le Relais Petite Enfance, un lieu ressource pour les professionnels Petite Enfance de l'accueil individuel

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Accès aux droits; Besoin de garde

Contexte de l'action :

Les assistants maternels et gardes à domicile exercent souvent de manière isolée et peuvent rencontrer des difficultés liées à l'information, aux pratiques professionnelles ou aux démarches administratives. Offrir un lieu ressource favorise l'accès à l'information, le partage d'expériences et le développement des compétences, tout en valorisant leur rôle essentiel dans l'accueil individuel du jeune enfant. Les MAM, à mi-chemin entre accueil individuel et collectif, offrent souplesse et mutualisation mais leur fonctionnement complexe peut fragiliser la stabilité. Dans ce contexte, les services de la PMI et le RPE souhaitent renforcer l'accompagnement de ces professionnelles, en leur proposant des espaces de soutien et de ressources adaptés à leurs besoins spécifiques.

Objectif(s)

- Informer les professionnels sur le métier et promouvoir le métier
- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr,
- Accompagner le parcours de formation des professionnels et proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels.
- Organiser des ateliers d'éveil

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques RPE
- nombre de formations et APP
- nombre d'action de communication sur les métiers de la Petite Enfance

Critères qualitatifs :

- satisfaction des professionnels

Réf de la fiche action :

PE35

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Petite enfance

Le Relais Petite Enfance, un espace d'information et d'écoute dédié aux professionnels de l'accueil individuel

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Accès aux droits; Besoin de garde

Contexte de l'action :

Les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes à domicile) exercent le plus souvent de façon isolée, sans équipe ni soutien quotidien. Cette situation peut entraîner un manque d'informations actualisées, des difficultés dans les démarches administratives ou un besoin d'appui face à des situations éducatives et relationnelles. La création d'un lieu ressource et d'un espace d'écoute individuel permet de répondre à ces enjeux, en offrant un soutien adapté, en valorisant leurs pratiques et en favorisant leur professionnalisation. Par ailleurs, les assistantes maternelles exerçant en Maison d'Assistants Maternelles (MAM), bien que considérées comme de l'accueil individuel, évoluent dans un cadre particulier. Les MAM constituent en effet une forme innovante, située à mi-chemin entre l'accueil individuel et l'accueil collectif, permettant aux professionnelles d'exercer ensemble dans un même lieu, tout en gardant leur statut et leur autonomie. Si ce mode d'accueil favorise la mutualisation des compétences et peut offrir une meilleure souplesse aux familles, il suppose également un fonctionnement complexe, reposant sur une organisation collective, une gestion administrative partagée et des responsabilités juridiques parfois difficiles à appréhender. Cette complexité peut générer une certaine instabilité, tant sur le plan organisationnel que relationnel. Dans ce contexte, les services de la PMI souhaitent renforcer l'accompagnement de ces professionnelles.

Objectif(s)

- Offrir un lieu d'écoute individuelle pour répondre aux besoins spécifiques et situations rencontrées.
- Accompagner le développement des compétences et la professionnalisation.
- Accompagner, soutenir les MAM du territoire

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques RPE

Critères qualitatifs :

- satisfaction des professionnels

4) Renforcer la cohésion sociale, l'attractivité et le bien-être dans nos communes

Réf de la fiche action :

G18

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Global

Assurer la pérennité du centre social Espace Déôme et de l'espace de vie sociale relais des familles au cœur des dynamiques locales

Budget :

A compléter

Porteur de l'action :

CCMP; Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Bourg-Argental; Burdignes; Colombier; Graix; Saint-Genest-Malifaux; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Sauveur-en-Rue; Thélis-la-Combe; La Versanne; CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Besoin de garde; Cadre de vie et aménagement du territoire; Egalité et lutte contre les discriminations; Lien social et intergénérationnel; Vie associative

Contexte de l'action :

Le centre social et l'espaces de vie sociale sont des acteurs clés du lien social et de l'accompagnement des populations, en particulier dans notre territoire rural. Ancrés localement, ils participent activement aux dynamiques de proximité et à la cohésion. Face à un environnement institutionnel et économique incertain, leur pérennité doit être assurée pour maintenir leur rôle essentiel au service des habitants.

Objectif(s)

- Consolider les ressources matérielles et humaines nécessaires à leur fonctionnement durable.
- Renforcer le soutien institutionnel et partenarial , renouvellement de conventions
- Favoriser la visibilité et la reconnaissance locale de leur rôle dans le développement social et territorial.
- Encourager l'adaptation et l'innovation des actions menées pour répondre aux besoins des populations.
- Promouvoir la coopération entre acteurs locaux afin de renforcer les dynamiques de proximité

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'actions développées dans le cadre des projets de structures
- Volume des financements mobilisés ou stabilisés pour ces structures
- Nombre de partenariats locaux formalisés (avec associations, collectivités, services publics).

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des usagers et des habitants vis-à-vis des services proposés (enquêtes, retours d'expérience).
- Capacité d'adaptation des centres sociaux aux évolutions des besoins locaux.
- Qualité et diversité des actions d'accompagnement et d'animation sociale proposées
- Niveau de reconnaissance et d'intégration du CS et EVS dans les politiques territoriales

Réf de la fiche action :

G17

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Global

Valoriser et renforcer la vie associative communale

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Bourg-Argental; Le Bessat; Burdignes; Colombier; Graix; Jonzieux; Marlhes; Planfoy; Saint-Genest-Malifaux; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Régis-du-Coin; Saint-Romain-les-Atheux; Saint-Sauveur-en-Rue; Tarentaise; Thélis-la-Combe; La Versanne

Champ(s) d'intervention(s) :

Cadre de vie et aménagement du territoire; Citoyenneté et engagement; Lien social et intergénérationnel

Contexte de l'action :

La vie associative constitue un pilier essentiel du lien social, de l'animation locale et de la vitalité des territoires ruraux. Dans un contexte de réduction des ressources, de vieillissement des bénévoles et de difficulté de renouvellement, les associations locales ont besoin d'un accompagnement structuré et visible. Les communes expriment la volonté de soutenir, dynamiser et pérenniser les initiatives associatives, garantes du vivre-ensemble et de l'attractivité du territoire.

Objectif(s)

- Mettre à jour un annuaire annuel des associations
- Faciliter l'accès aux ressources et infrastructures, réservation de salles, mutualisation matériels
- Développer la communication et la visibilité des associations
- attribution de subventions
- Accompagner les associations dans leurs démarches (Maison France Services)

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'associations recensées et mises à jour dans l'annuaire
- Nombre de participants au forum associatif annuel ou événements similaires
- Subventions attribuées
- Nombre d'associations accompagnées par les Maisons France Services pour des démarches

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des associations
- Qualité perçue des formations ou accompagnements proposés
- Impact des actions de communication sur la visibilité et la notoriété des associations
- Degré d'implication et de motivation des bénévoles

Réf de la fiche action :

G12

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Développer le lien social et les liens avec le village

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Colombier; Thélis-la-Combe; Graix; La Versanne

Champ(s) d'intervention(s) :

Cadre de vie et aménagement du territoire; Culture et loisirs; Lien social et intergénérationnel

Contexte de l'action :

les villages sont marqués par une baisse des activités locales, un vieillissement de la population et des nouveaux habitants qui peuvent se sentir en dehors des dynamiques traditionnelles du village, parfois ne s'intégrant pas pleinement à la communauté locale, ou en conservant une identité plus individualiste. , il devient essentiel de renforcer la cohésion sociale et de redynamiser le tissu communautaire pour préserver le vivre-ensemble, favoriser le bien-être individuel et collectif, et encourager la solidarité. La nécessité de créer des espaces et des moments de convivialité, de partage et d'échange apparaît comme une réponse stratégique pour revitaliser la vie sociale, renforcer le sentiment d'appartenance, et encourager la participation active des habitants

Objectif(s)

- Organiser des événements (fêtes de village, ateliers culinaires, soirées jeux, randonnées, marchés conviviaux) réunissant anciens et nouveaux habitants.
- Renforcer la vie communautaire et développer les liens
- Soutenir les initiatives associatives culturelles
- Mettre en place un « parcours d'accueil » (réunion de bienvenue, livret d'information, parrainage par un habitant ancien)

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'actions organisées dans l'année
- Nombre de bénévoles ou d'habitants participant aux actions
- Nombre de nouveaux bénévoles ou participants aux actions

Critères qualitatifs :

- Impacts perçus des actions
- Satisfaction des habitants

5) Professionnalisation et qualité des accueils sur le territoire

Réf de la fiche action :

E8

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Enfance

Accompagner les communes dans la formation des agents des services périscolaires, cantine et ATSEM

Budget :

A compléter

Porteur de l'action :

Mairie (s); CCMP

Territoire(s) cible(s) :

Bourg-Argental; Jonzieux; Marlhes; Planfoy; Saint-Genest-Malifaux; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Romain-les-Atheux; Saint-Sauveur-en-Rue; Le Bessat; Tarentaise

Champ(s) d'intervention(s) :

Besoin de garde; Cadre de vie et aménagement du territoire; Education et formation

Contexte de l'action :

Certaines communes rencontrent des difficultés pour assurer la continuité et la qualité des services à l'enfance, notamment les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaires, la restauration scolaire et les temps d'accompagnement par les ATSEM. Ces services sont pourtant essentiels pour l'attractivité des territoires et le soutien aux familles. Or, les élus font face à des difficultés de recrutement (manque de personnel qualifié, temps de travail morcelés et peu attractifs), une complexité croissante dans la gestion RH (réglementation, formation, statut des agents). Une pression budgétaire qui limite les marges de manœuvre.

Objectif(s)

- Identifier les besoins en formation des agents des communes en matière de périscolaire, restauration scolaire et ATSEM
- Renforcer la qualification des agents en poste par l'accès à des formations courtes, locales et adaptées

Critères

Critères quantitatifs :

- Élaboration d'un état des lieux, diagnostic identification des besoins et problématiques
- nombre de postes mutualisés
- nombre de formations proposées et nombre d'agents formés

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des élus
- Satisfaction des agents
- Satisfaction des familles

Réf de la fiche action :

G9

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Renforcer la formation des professionnels Petite enfance, Enfance et Jeunesse à l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers

Budget :

A compléter

Porteur de l'action :

CCMP; Acteur (s) du territoire

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Autonomie; Education et formation

Contexte de l'action :

Les professionnels intervenant auprès des enfants dans les structures Petite enfance, ALSH, écoles, cantines ou accueils périscolaires sont de plus en plus confrontés à des situations d'accueil d'enfants porteurs de handicaps (moteurs, sensoriels, cognitifs, TSA, TDAH...) ou ayant des besoins éducatifs particuliers. Ces situations exigent des compétences spécifiques (adaptation pédagogique, communication, posture professionnelle, travail en partenariat avec les familles et les acteurs médico-sociaux). Or, les professionnels se déclarent souvent démunis ou insuffisamment formés. Favoriser un accueil inclusif et de qualité suppose donc un renforcement ciblé des compétences

Objectif(s)

- identifier les besoins de formation prioritaires des professionnels Petite enfance, Enfance et Jeunesse.
- Organiser des sessions de formation accessibles
- Créer une culture partagée de l'accueil inclusif à travers des temps de sensibilisation et de retour d'expérience
- Création d'un réseau de référents locaux "inclusion"

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de sessions de formation organisées
- Nombre de professionnels formés par secteur (petite enfance, périscolaire, jeunesse...)
- Taux de mise en pratique dans les structures
- Taux de satisfaction des professionnels
- Évolution du taux d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures du territoire

Critères qualitatifs :

- satisfaction des familles
- satisfaction des professionnels
- satisfaction des services

Réf de la fiche action :

E16

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Enfance

Maintien et Valorisation de l'École Communale

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Bourg-Argental; Le Bessat; Burdignes; Colombier; Jonzieux; Marlhes; Planfoy; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Régis-du-Coin; Saint-Romain-les-Atheux; Saint-Sauveur-en-Rue; Tarentaise

Champ(s) d'intervention(s) :

Cadre de vie et aménagement du territoire; Education et formation; Lien social et intergénérationnel

Contexte de l'action :

Dans un contexte de baisse démographique et de recentralisation des services publics, les écoles sont menacées de fermeture de classe, voire à terme de l'établissement. Cette perspective peut fragiliser l'attractivité du village, la cohésion sociale et l'équilibre territorial. Pourtant, l'école joue un rôle essentiel : c'est un lieu d'apprentissage, mais aussi un moteur de vie locale et un facteur de développement.

Objectif(s)

- renforcer l'attractivité de l'école et de la commune
- Développer des projets éducatifs ancrés localement
- Renforcer les liens avec les institutions éducatives (inspection académique...)
- Développer une offre d'accueil périscolaire attractive et adaptée aux besoins des familles

Critères

Critères quantitatifs :

- Évolution du nombre d'élèves inscrits
- Nombre de familles nouvellement installées avec enfants
- Taux de remplissage de l'accueil périscolaire
- Nombre de visiteurs lors des portes ouvertes, fêtes d'école, réunions d'information

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des familles
- Perception des enseignants et personnels encadrants
- Qualité des partenariats éducatifs et locaux

Réf de la fiche action :

E19

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Enfance

Réflexion, analyse des besoins pour le développement d'un accueil de loisirs sur la commune

Budget :

Supplémentaire à mobiliser

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Jonzieux

Champ(s) d'intervention(s) :

Besoin de garde; Cadre de vie et aménagement du territoire

Contexte de l'action :

Dans un territoire rural où l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire reste limitée et extérieure à Jonzieux, la commune souhaite engager une réflexion sur la création d'un accueil de loisirs. Il apparaît essentiel de mener une analyse fine des besoins des habitants, des ressources existantes et des partenariats mobilisables, afin de poser les bases d'un projet d'accueil de loisirs cohérent, pérenne et adapté aux spécificités locales.

Objectif(s)

- Identifier les besoins des familles et des enfants en matière d'accueil de loisirs sur la commune.
- Recenser les ressources existantes (humaines, matérielles, partenariales) pouvant contribuer à la mise en place d'un accueil de loisirs.
- Analyser les contraintes et les opportunités du territoire en lien avec l'organisation d'un accueil collectif de mineurs.
- Définir les orientations possibles du projet (modalités d'accueil, périodes de fonctionnement, tranches d'âge concernées, etc.).
- Établir un plan d'action ou une feuille de route en vue de la création d'un accueil de loisirs adapté, durable et soutenable.

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de familles consultées dans le cadre de l'analyse des besoins (questionnaires, réunions publiques, entretiens).
- Nombre de réunions ou d'ateliers organisés dans le cadre de la réflexion.

Critères qualitatifs :

- Degré d'implication des partenaires locaux (écoles, associations, institutions).
- Pertinence du diagnostic produit au regard du contexte communal (complétude, clarté, adaptation aux réalités du territoire).
- Adéquation des préconisations avec les attentes du territoire (cohérence entre besoins identifiés et pistes proposées).
- Capacité de projection vers un projet réaliste et opérationnel (faisabilité, identification des leviers et freins).

Réf de la fiche action :

E22

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Enfance

Soutenir la continuité et la qualité des accueils de loisirs et périscolaire

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Bourg-Argental; Burdignes; Colombier; Graix; Marlhès; Planfoy; Saint-Genest-Malifaux; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Romain-les-Atheux; Saint-Sauveur-en-Rue; Thélis-la-Combe; La Versanne

Champ(s) d'intervention(s) :

Besoin de garde; Cadre de vie et aménagement du territoire; Soutien à la parentalité

Contexte de l'action :

Les accueils de loisirs constituent un service de proximité indispensable pour répondre aux besoins des familles. Ils participent à l'attractivité du territoire et au bien-être des enfants. Leur consolidation et leur amélioration sont donc des enjeux majeurs.

Objectif(s)

- Pérenniser les accueils de loisirs en assurant leur viabilité financière et organisationnelle (locaux adaptés)
- Proposer aux familles des accueils de qualités
- Garantir l'accessibilité des accueils pour tous les enfants et familles

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de travaux réalisés pour un accueil de qualité
- Évolution du budget consacré aux accueils de loisirs
- Taux d'inscription des enfants
- Taux de fréquentation des enfants en situation de handicap ou familles très modestes

Critères qualitatifs :

- Niveau de satisfaction des familles (enquêtes, retours).
- Perception des équipes encadrantes sur les conditions de travail et d'accueil.
- Qualité perçue des locaux (fonctionnalité, confort, accessibilité).
- Accessibilité perçue par les familles (horaires adaptés, proximité géographique, simplicité des démarches).
- Degré de prise en compte de la diversité des besoins (enfants à besoins spécifiques, inclusion sociale et culturelle)

**6) Renforcer la cohérence territoriale et la coordination
entre partenaires**

Réf de la fiche action :

G21

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Global

Construire un réseau partenarial efficace au service des habitants

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Accès aux droits; Coordination et stratégie

Contexte de l'action :

Face à la complexité croissante des situations sociales, une meilleure coordination entre les maires, les travailleurs sociaux du Département et les structures médico-sociales est essentielle. Le manque de lien et de connaissance mutuelle entre ces acteurs peut freiner l'accompagnement des habitants. Construire un réseau partenarial local solide vise à renforcer la coopération, faciliter les échanges, clarifier les rôles de chacun et améliorer le partage d'informations, dans le respect du cadre légal. Cette dynamique collective permet de mieux répondre aux besoins du territoire et de proposer des réponses plus cohérentes et concertées aux usagers

Objectif(s)

- Créer des temps d'échanges entre les maires, les travailleurs sociaux et les acteurs médico-sociaux du territoire.
- Favoriser la connaissance mutuelle des missions et des compétences de chaque partenaire pour renforcer la complémentarité des interventions.
- Développer des outils ou modalités partagés de communication et de coordination (réunions inter-partenariales, annuaire des contacts, etc.).
- Encourager une réflexion commune sur le cadre et les modalités du partage d'informations, dans le respect de la législation en vigueur
- Renforcer la réactivité et la cohérence des réponses apportées aux habitants à travers un réseau structuré et mobilisable.

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de temps d'échanges organisés entre les maires, travailleurs sociaux et partenaires médico-sociaux (réunions, groupes de travail, rencontres territoriales).
- Taux de participation des différents partenaires (élus, travailleurs sociaux, structures médico-sociales) aux temps d'échange proposés.
- Nombre d'outils ou supports de coordination créés ou actualisés (annuaire partenarial, fiches missions, compte-rendus partagés, etc.).
- Nombre de situations traitées en partenariat dans le cadre de ce réseau

Critères qualitatifs :

- Recueil de la satisfaction des participants (via questionnaire ou échanges informels) sur la qualité des échanges et l'utilité du réseau.
- Perception des usagers sur la fluidité et la pertinence de l'accompagnement reçu
- Capacité du réseau à se mobiliser en cas d'urgence ou de situation sensible, mesurée par des retours d'expérience ou études de cas.
- Amélioration du climat de confiance et de collaboration entre les partenaires

Réf de la fiche action :

G37

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Global

les Services à la population de la CCMP un espace ressource pour les 16 communes

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Accès aux droits; Coordination et stratégie

Contexte de l'action :

Les services à la population de la CCMP constituent un pôle ressources. Leur mission est d'accompagner et d'écouter les habitants, les associations, les communes et les élus, afin de faciliter l'orientation des personnes vers les partenaires adaptés en fonction de leurs besoins ou situations. Les services identifient les besoins sociaux et disposent d'une connaissance complète des acteurs, partenaires, structures et associations du territoire. La base de données et les informations relatives aux actions sont actualisées régulièrement. Le service travail en lien avec, les services du département, les partenaires du territoires, les CCAS et les élus référents de chaque commune pour toutes les questions sociales.

Objectif(s)

- Les travailleurs sociaux des services à la population assurent une veille sociale afin d'identifier les besoins des habitants et de coordonner les réponses avec les partenaires du territoire.
- Un travail en étroite collaboration avec les CCAS et les élus référents de chaque commune pour coordonner les actions sociales et garantir une réponse adaptée aux situations locales.
- Réunions ou temps d'information pour les secrétaires des 16 Mairies.
- Projet territorial de lieux innovants et accueillants : redimensionnement et développement potentiel

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de réunions de suivi ou d'échanges avec les partenaires, CCAS
- Nombre d'orientations ou de situations par commune
- Nombre d'acteurs impliqués dans les échanges ou projets collaboratifs

Critères qualitatifs :

- Qualité de la communication et du suivi entre les services
- Perception des élus et CCAS sur l'efficacité et la pertinence de la collaboration.
- Niveau de connaissance mutuelle

Réf de la fiche action :

G38

Intérêt :

Top 5

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Global

Anticiper et répondre à la problématique du déficit en professionnels de santé

Budget :

Supplémentaire à mobiliser

Porteur de l'action :

Mairie (s); CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Autonomie; Cadre de vie et aménagement du territoire; Santé et bien-être

Contexte de l'action :

le système de santé fait face à une pénurie croissante de professionnels, notamment de médecins, qui fragilise l'accès aux soins pour la population. Le vieillissement de la démographie médicale, les difficultés à attirer et fidéliser de jeunes praticiens dans certains territoires, ainsi que l'évolution des besoins de santé publique accentuent cette problématique. Dans ce contexte, il devient essentiel de développer une réflexion stratégique et des actions concrètes afin d'anticiper les besoins futurs, d'adapter l'organisation des soins et de renforcer l'attractivité des professions médicales et paramédicales.

Objectif(s)

- Analyser l'offre et les besoins en professionnels de santé sur le territoire
- Identifier les leviers pour attirer et fidéliser médecins et soignants.
- Développer des partenariats avec les institutions, collectivités et acteurs locaux.
- Soutenir les services et professionnels existants et plus particulièrement les centre de soins du territoire
- soutenir et accompagner les services aux soins et à la personne (Services à la personne, infirmiers, kinés, sages femme...)

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de médecins et professionnels de santé recrutés ou installés.
- nombre de projets ou actions réalisées

Critères qualitatifs :

- Niveau de satisfaction des professionnels sur leurs conditions d'exercice
- Perception des acteurs locaux (collectivités, établissements, associations) sur l'efficacité de la stratégie.

7) Favoriser l'inclusion numérique et développer les compétences individuelles

Réf de la fiche action :

J10

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Jeunesse

Sensibiliser collectivement les jeunes aux enjeux du numérique

Budget :

A compléter

Porteur de l'action :

CCMP; Acteur (s) du territoire

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Numérique

Contexte de l'action :

Les jeunes grandissent dans un environnement numérique omniprésent. Bien qu'ils soient considérés comme « natifs du numérique », leurs usages ne sont pas toujours maîtrisés, ni conscients des risques ou des dérives potentielles : exposition aux contenus violents, désinformation, cyberharcèlement, empreinte numérique, dépendance aux écrans...

Les collectivités, les structures jeunesse et les établissements scolaires ont un rôle clé à jouer pour accompagner les jeunes dans un usage responsable, critique, inclusif et citoyen du numérique.

Objectif(s)

- Créer des temps collectifs de sensibilisation aux enjeux numériques (ateliers, forums, débats...)
- Impliquer les jeunes dans la co-construction des actions (approche participative)
- Créer une dynamique territoriale autour de l'éducation au numérique
- Produire ou diffuser des supports pédagogiques adaptés aux jeunes publics.

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'ateliers ou actions collectives organisées
- Nombre de jeunes participants (et diversité des profils)
- Nombre de jeunes impliqués dans l'animation ou la co-construction
- Taux de satisfaction des jeunes et des encadrants

Critères qualitatifs :

- satisfaction des familles et des jeunes
- satisfaction des professionnels
- Les thématiques abordées répondent aux préoccupations réelles des jeunes
- Les jeunes participent activement, posent des questions, débattent, partagent leurs expériences

Réf de la fiche action :

G30

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Global

Accompagnement numérique personnalisé

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Accès aux droits; Numérique

Contexte de l'action :

Dans un contexte où de nombreux services et démarches administratives sont désormais dématérialisés, certaines personnes rencontrent des difficultés à accéder à leurs droits. L'accompagnement individuel par la conseillère numérique permet de développer les compétences informatiques, de faciliter l'utilisation d'applications et de logiciels, et ainsi de garantir un meilleur accès aux droits et services en ligne.

Objectif(s)

- Accompagnement individuel des usagers dans le cadre des Maisons France Services
- Identifier les besoins spécifiques de chaque personne et proposer des solutions adaptées.
- Conception de guides illustrés pour accompagner l'appropriation des outils numériques.
- Faciliter l'accès à un ordinateur pour les personnes en précarité afin de soutenir leur inclusion numérique.

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques France Services et numérique
- nombre de guides créés et utilisés
- Nombre de bénéficiaires équipés : nombre de personnes ayant acquis un ordinateur grâce au projet.

Critères qualitatifs :

- satisfaction des usagers
- identification du service
- Impact du projet pour les usagers

Réf de la fiche action :

G31

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Accompagnement collectif à l'usage du numérique

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Education et formation; Numérique; Vie associative

Contexte de l'action :

Dans un monde où de nombreuses démarches administratives, services et informations sont dématérialisés, certaines personnes rencontrent des difficultés pour utiliser les outils numériques. Les ateliers numériques offrent un espace d'accompagnement collectif pour initier ou perfectionner les participants à l'usage des ordinateurs, applications et logiciels, renforcer leur autonomie et faciliter l'accès à leurs droits et services en ligne.

Objectif(s)

- Ateliers dans le cadre des Maisons France Services
- Ateliers ou projets pour les usagers et bénévoles du RLP
- Actions ou projets avec des acteurs du territoire, associations...
- Catalogue des thématiques d'ateliers proposés
- Construction de fiches pédagogique des ateliers

Critères

Critères quantitatifs :

- Participations aux ateliers
- Nombre d'ateliers et thématiques proposés
- Nombre de fiches pédagogiques

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des usagers
- Impact des ateliers
- Acquisition de compétences

Réf de la fiche action :

G32

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Global

Espace numérique en libre accès – Maisons France Services

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Accès aux droits; Numérique

Contexte de l'action :

L'Espace numérique en libre accès au sein des Maisons France Services offre un lieu ouvert à tous, permettant d'utiliser des ordinateurs et applications, d'effectuer des démarches en ligne, et de bénéficier d'un accompagnement à la demande pour développer l'autonomie numérique.

Objectif(s)

- Aménager des espaces numériques en libre accès dans les 2 Maisons France Services
- Mettre à disposition des ordinateurs et tablettes en libre accès dans le respect d'une charte d'usage
- Mettre à disposition scanner et imprimante
- Mettre à disposition une connexion internet fiable et sécurisée

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques France Services et numérique

Critères qualitatifs :

- satisfaction des usagers

8) Garantir l'accès aux droits et renforcer l'accompagnement des publics fragilisés.

Réf de la fiche action :

JA11

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Jeunes adultes

Accompagner les jeunes adultes vers l'autonomie : accès aux droits et démarches administratives

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP; Acteur (s) du territoire

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Accès aux droits

Contexte de l'action :

Le passage à l'âge adulte s'accompagne d'un ensemble de démarches administratives complexes (affiliation à la sécurité sociale, demande de mutuelle, aides au logement, parcours sup, impôts, inscription, prime activité France travail, etc.).

Nombre de jeunes, notamment en zones rurales ou éloignées des services publics, rencontrent des difficultés d'information, de compréhension et d'accompagnement, ce qui freine leur autonomie et peut entraîner des ruptures de droits

Objectif(s)

- Accompagnement dans le cadre des Maisons France Services
- Création d'un kit ou guide "Premiers droits et démarches"
- Création d'outils de Communication, faciliter l'information des jeunes
- faciliter l'orientation des jeunes vers les MFS ou autres structures par les partenaires du territoire

Critères

Critères quantitatifs :

- Fréquentation de jeunes en MFS
- Nombre d'outils
- Nombre de jeunes accompagnés suite à une communication réalisées
- Taux de connaissance des missions des MFS
- nombre de jeunes orienté par un partenaire

Critères qualitatifs :

- Type d'accompagnement réalisé
- Satisfaction des jeunes suite à un accompagnement

Réf de la fiche action :

G28

Intérêt :

Top 5

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Global

Faciliter l'accès aux droits et aux services

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Accès aux droits; Autonomie; Lien social et intergénérationnel; Numérique

Contexte de l'action :

Les Maisons France Services ont pour mission d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et de faciliter l'accès à leurs droits. Elles offrent un guichet unique pour des informations et services divers, renforçant l'accessibilité et la proximité des services publics, en particulier pour les populations éloignées ou peu familières avec les démarches administratives.

Objectif(s)

- Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives
- Informer sur les droits et services disponibles
- orienter les usagers vers d'autres structures ou partenaires
- Pérenniser les liens avec les partenaires des maisons France Services

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques France Services
- formations des professionnels

Critères qualitatifs :

- satisfaction des usagers
- satisfaction des élus
- satisfaction des partenaires

Réf de la fiche action :

G29

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Information et prévention pour faciliter l'accès aux droits et aux services

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

Bassin de vie de Bourg-Argental; Bassin de vie de Saint-Genest-Malifaux; CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Accès aux droits; Egalité et lutte contre les discriminations

Contexte de l'action :

Les Maisons France Services ont pour mission d'accompagner les habitants dans l'accès à leurs droits et services. Afin de prévenir les difficultés liées aux démarches administratives et de renforcer l'autonomie des usagers, elles proposent des actions d'information et de sensibilisation adaptées aux besoins des publics,

Objectif(s)

- Informer les usagers sur leurs droits et les services disponibles via des ateliers, réunions d'information ou supports pédagogiques.
- Développer les partenariats locaux avec les associations et institutions pour étendre la portée des actions d'information et de prévention.
- Proposer, organiser un temps fort ou projets en partenariat

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'actions ou projets
- fréquentation des usagers aux actions
- nombre de partenaires et niveau de partenariats

Critères qualitatifs :

- satisfaction des usagers
- satisfaction des partenaires

Réf de la fiche action :

G45

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Améliorer la visibilité des services et l'accès à l'information

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Cadre de vie et aménagement du territoire; Coordination et stratégie

Contexte de l'action :

Malgré une offre de services variée, une partie des habitants manque d'information, ce qui freine l'accès aux droits et réduit l'impact des actions menées. Par ailleurs, les acteurs du territoire (associations, partenaires institutionnels, professionnels de santé, structures éducatives, etc.) expriment le besoin de mieux partager l'information afin de coordonner leurs actions et répondre de manière cohérente aux besoins de la population. Dans ce contexte, développer une stratégie de communication claire, accessible et adaptée aux différents publics constitue un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité des services, favoriser la prévention, améliorer l'accès aux droits et renforcer la dynamique de réseau au sein du territoire.

Objectif(s)

- Développer des supports de communication clairs, accessibles et adaptés aux différents publics (site internet, affichage, brochures, réseaux sociaux...).
- Diffuser régulièrement des informations sur les dispositifs existants et leurs modalités d'accès
- Promouvoir les partenaires du territoire
- Structurer la communication avec les acteurs du territoire
- Promouvoir les services à la population de la communauté de communes

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de supports de communication créés/diffusés (brochures, affiches, posts réseaux sociaux, newsletters, etc.).
- Taux de fréquentation du site internet / pages dédiées/ ateliers

Critères qualitatifs :

- Niveau de connaissance des habitants vis-à-vis de la clarté et l'accessibilité de l'information (enquête, sondage).
- Évaluation par les professionnels de terrain sur l'amélioration de l'orientation des publics.
- Image perçue de la communauté de communes par les habitants (enquête, focus group).

Réf de la fiche action :

G46

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Global

Renforcer l'accueil, l'écoute et l'orientation des publics en situation de précarité

Budget :

A compléter

Porteur de l'action :

CCMP; Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Addictions; Egalité et lutte contre les discriminations; Insertion sociale et professionnelle; Protection de l'enfance; Santé mentale

Contexte de l'action :

Sur le territoire, certaines personnes se trouvent en situation de vulnérabilité (précarité économique, isolement, sans-abrisme, fragilité sociale ou psychologique). Elles rencontrent des difficultés d'accès aux droits, aux soins, à l'hébergement ou encore à l'accompagnement social. Les communes, les acteurs médico-sociaux et associatifs sont mobilisés mais font face à des besoins de coordination renforcée et à un manque de dispositifs d'accueil de premier niveau accessibles à tous. Dans ce contexte, il est essentiel de développer une veille sociale, de proposer des espaces d'écoute et d'accueil inconditionnels, et de faciliter l'orientation vers les structures adaptées.

Objectif(s)

- Créer ou renforcer des espaces d'écoute et d'accueil de proximité (physiques ou itinérants) accessibles sans condition préalable.
- Assurer une orientation rapide et adaptée des personnes vers les dispositifs médico-sociaux compétents (Aide alimentaire, santé, logement, accompagnement social, insertion...).
- Améliorer la coordination entre acteurs du territoire (associations, CCAS, services sociaux, santé, institutions) afin de fluidifier les parcours d'accompagnement.

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'espaces d'accueil créés ou renforcés.
- Nombre de partenaires médico-sociaux mobilisés

Critères qualitatifs :

- Niveau de satisfaction des personnes accompagnées (écoute, orientation, respect).
- Amélioration perçue par les acteurs du territoire dans la coordination et le travail en réseau

9) Renforcer la mobilité comme levier d'autonomie et d'égalité territoriale

Réf de la fiche action :

J6

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Jeunesse

Favoriser l'autonomie des jeunes en milieu rural à travers la mobilité

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Egalité et lutte contre les discriminations; Environnement, écologie et développement durable; Mobilité

Contexte de l'action :

Dans les zones rurales, l'accès à la mobilité est essentiel pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, mais l'utilisation des transports en commun y est souvent limitée et mal comprise. Ils sont ainsi désavantagés par rapport aux jeunes urbains, qui bénéficient de meilleures infrastructures et d'une éducation à la mobilité dès le plus jeune âge

Objectif(s)

- Organiser des ateliers pratiques d'éducation à la mobilité
- Sensibiliser les jeunes à l'importance de la mobilité autonome pour leur développement personnel, leur insertion sociale et professionnelle, en mettant en avant l'accès à des opportunités extérieures (emplois, stages, formations).
- Former les jeunes à l'utilisation des outils numériques (applications, sites web, planificateurs de trajets) pour faciliter la gestion de leurs déplacements en transport public.

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'ateliers organisés
- Nombre de participants
- Nombre de supports d'information créés et distribués
- Nombre d'événements organisés en partenariat et nombre d'acteurs du territoire

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des jeunes évaluation questionnaire
- Satisfaction des partenaires
- Changement de comportement observés par les professionnels

Réf de la fiche action :

G14

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Global

Transport à la demande : ajuster, promouvoir et pérenniser le service

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Mobilité

Contexte de l'action :

Depuis juillet 2021, la Région AURA est Autorité Organisatrice des Transports sur le territoire de la CCMP. Une convention de coopération a permis d'étudier la mise en place d'un service de Transport à la Demande (TAD). L'étude menée par l'ALEC42 a identifié les besoins et proposé plusieurs scénarios. La CCMP a retenu un dispositif de rabattement vers les centre-bourgs et la ligne régionale L17, avec des arrêts fixes, un service 5j/7 et un ciblage des jeunes en insertion et des +75 ans. L'objectif est d'améliorer la mobilité locale et de compléter l'offre existante

Objectif(s)

- Ajuster le fonctionnement du service
- Déployer des actions de sensibilisation et d'information auprès des habitants, associations et relais locaux.
- Faciliter l'accès au service (réservation simplifiée, communication sur les modalités).
- Développer une campagne de communication multicanale (affiches, flyers, réseaux sociaux, site web communal)

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'utilisateurs du TAD (par mois/trimestre et évolution dans le temps)
- Taux de fréquentation par rapport à la capacité du service
- Répartition des utilisateurs par public cible et par arrêts

Critères qualitatifs :

- Accessibilité perçue : compréhension des modalités, clarté des informations diffusées
- Retours des acteurs locaux (élus, associations, travailleurs sociaux) sur la pertinence et l'utilité du TAD.

10) Favoriser l'accès à un logement digne et adapté pour tous

Réf de la fiche action :

G39

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Global

Développer une réflexion et mise en place de logements d'urgence

Budget :

Supplémentaire à mobiliser

Porteur de l'action :

Mairie (s); CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Cadre de vie et aménagement du territoire; Logement et habitat; Protection de l'enfance; Coordination et stratégie

Contexte de l'action :

Certaines situations de rupture — accidents de la vie, précarité soudaine, violences intrafamiliales — exposent les personnes à une perte brutale de logement ou à un besoin immédiat de mise à l'abri. Le manque de solutions rapides et adaptées accentue les risques de marginalisation, d'insécurité et d'aggravation des problématiques sociales et sanitaires. Il est donc nécessaire de développer une réflexion stratégique et opérationnelle pour créer et organiser l'offre de logements d'urgence accessibles, sécurisés et adaptés aux besoins des publics concernés

Objectif(s)

- Identifier les besoins spécifiques en logement d'urgence sur le territoire
- Créer ou mobiliser un parc de logements d'urgence adaptés et sécurisés
- Développer des partenariats avec bailleurs sociaux, collectivités, associations et services spécialisés.
- Garantir un accompagnement social et psychologique des personnes accueillies.
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'orientation vers des solutions pérennes.

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de logements d'urgence créés ou mobilisés
- Nombre d'instances de réflexion sur la thématique
- Nombre de partenariats

Critères qualitatifs :

- efficacité de la coopération interinstitutionnelle autour de l'accueil d'urgence
- implication des élus des communes dans la réflexion
- efficacité des partenariats

Réf de la fiche action :

G43

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Global

Poursuivre et renforcer la lutte contre l'habitat indigne

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP; Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Cadre de vie et aménagement du territoire; Logement et habitat; Protection de l'enfance; Santé et bien-être

Contexte de l'action :

Une bonne connaissance de l'habitat indigne par la mise en place d'outils opérationnels de repérage et de suivi est nécessaire pour mettre en œuvre des réponses publiques adaptées à chaque cas. Le repérage des situations d'habitat indigne notamment pour les familles de la communauté des gens du voyage nécessite la coordination d'un ensemble d'acteurs. La lutte contre l'habitat indigne suppose en effet un travail commun de nombreux partenaires concernant le repérage des situations, l'accompagnement des ménages, le suivi des arrêtés, l'action pénale ou encore la mise en place d'une stratégie opérationnelle, coordonnée et territorialisée permettant la mise en place d'une politique locale de l'habitat sur le volet habitat privé.

Objectif(s)

- Poursuite du Groupe de lutte contre l'habitat indigne, accentuer le repérage des situations, construction d'outils et de procédures
- Poursuite, de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (gens du voyage) et du travail d'accompagnement au relogement des ménages en voie de sédentarisation
- Renforcer la coordination et les liens avec les acteurs sociaux et partenaires du territoire
- Renforcer l'exercice du pouvoir de police du maire (liens, suivi des arrêtés ...)
- Renforcement des compétences et formation des agents

Critères

Critères quantitatifs :

- Statistiques signalement logement et GLHI
- Nombre de diagnostics LHI réalisés
- Nombre de mesures administratives prises (arrêtés, mises en demeure, périls).

Critères qualitatifs :

- Qualité des échanges et de la communication entre les acteurs locaux (services municipaux, travailleurs sociaux, associations)
- Degré de collaboration et de partage d'information pour le suivi des situations.
- Niveau de compétences des agents dans le suivi des situations
- Pertinence des solutions proposées aux habitants

11) Accompagner le bien-vieillir et la perte d'autonomie

Réf de la fiche action :

S13

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Seniors

Favoriser le bien vieillir : des lieux et des temps pour nos aînés

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Colombier; Thélis-la-Combe; Marlhès; Bourg-Argental; Saint-Genest-Malifaux; Burdignes; Graix; Planfoy; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Sauveur-en-Rue; Tarentaise; Saint-Romain-les-Atheux; La Versanne; Jonzieux; Saint-Régis-du-Coin; Le Bessat

Champ(s) d'intervention(s) :

Autonomie; Cadre de vie et aménagement du territoire; Lien social et intergénérationnel; Vie associative

Contexte de l'action :

Dans les communes rurales, le vieillissement de la population et l'isolement de certains seniors nécessitent des actions adaptées. Favoriser des espaces de rencontre, proposer des animations et des repas conviviaux permet de renforcer le lien social, de prévenir la perte d'autonomie et de contribuer au bien vieillir. Ces initiatives participent à la qualité de vie des aînés et à la cohésion intergénérationnelle au sein de la commune

Objectif(s)

- Développer des temps conviviaux autour de repas et événements festifs
- Proposer des animations et ateliers favorisant le lien social et le bien-être
- Sensibiliser les seniors à la santé et au bien vieillir par des interventions ciblées
- Identifier et accompagner les seniors isolés en lien avec les acteurs locaux

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de participants aux rencontres, ateliers ou repas organisés.
- Taux de participation des seniors par rapport à la population
- Fréquence des activités
- Nombre de partenariats locaux mobilisés
- Nombre de seniors nouvellement intégrés

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des participants, recueillie par questionnaire ou échanges informels
- Évolution du lien social : ressenti des participants sur le fait d'avoir créé ou renforcé des liens
- Perception de l'utilité des activités pour le bien-être et la prévention

Réf de la fiche action :

S15

Intérêt :

Top 5

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Seniors; Adultes

Habitat et autonomie : développer des logements et services adaptés

Budget :

Supplémentaire à mobiliser

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Bourg-Argental; Colombier; Marllhes; Saint-Romain-les-Atheux; CCMP; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Genest-Malifaux; Graix; La Versanne

Champ(s) d'intervention(s) :

Autonomie; Logement et habitat; Cadre de vie et aménagement du territoire

Contexte de l'action :

Le territoire de la CCMP connaît un vieillissement démographique marqué : les 60 ans et plus sont désormais plus nombreux que les moins de 20 ans. Le parc de logements, majoritairement ancien et occupé par des propriétaires, reste peu adapté à la perte d'autonomie. Cette évolution nécessite de développer une offre de logements accessibles et adaptés afin de permettre le maintien sur le territoire des ménages vieillissants, notamment à revenus modestes, tout en favorisant la libération de grands logements pour les familles. Une attention particulière doit être portée à la maîtrise des coûts des projets d'habitats adaptés, afin de garantir leur accessibilité financière et d'éviter la création d'offres de qualité mais inaccessibles à une partie des seniors du territoire.

Objectif(s)

- Impulser et favoriser les échanges et l'information entre élus et partenaires du territoire pour impulser des projets d'habitat notamment en direction des seniors et des personnes en situation de handicap
- Accompagner les communes dans le développement de solutions d'habitat spécifiques
- Accompagner les porteurs de projets dans le développement de solutions d'habitat spécifiques
- Renforcer les services liés au bien vieillir en lien avec les projets d'habitat
- Veiller à ce que les solutions d'habitat adaptées soient financièrement accessibles et en adéquation avec les ressources des ménages

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de réunions ou ateliers organisés
- Taux de participation des élus et partenaires des communes concernées
- Nombre de projets ou initiatives lancés suite aux échanges
- Nombre de logements adaptables / adaptés

Critères qualitatifs :

- Qualité partenariale :Appréciation des acteurs locaux (communes, bailleurs, associations) sur la fluidité de la coopération et la mise en œuvre des projets
- Pertinence et attractivité des solutions proposées par rapport aux besoins identifiés
- Impacts observés sur le bien-être et l'autonomie des habitants
- Impact sur le parcours résidentiel
- Évaluation par les habitants de la convivialité, de l'inclusion et du maintien des relations sociales dans les nouvelles solutions d'habitat.

Réf de la fiche action :

S23

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Seniors

Maintien à domicile des seniors : repas, sécurité et vigilance

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Bourg-Argental; Le Bessat; Burdignes; Colombier; Graix; Jonzieux; Marlhès; Planfoy; Saint-Genest-Malifaux; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Régis-du-Coin; Saint-Romain-les-Atheux; Saint-Sauveur-en-Rue; Tarentaise; Thélis-la-Combe; La Versanne

Champ(s) d'intervention(s) :

Autonomie; Lien social et intergénérationnel; Logement et habitat

Contexte de l'action :

Les communes accordent une attention particulière au bien-être et à l'autonomie des seniors. Conscientes des enjeux liés au vieillissement et aux risques d'isolement, elles développent des services de proximité permettant le maintien à domicile. Le portage de repas, l'installation de téléalarme et le suivi des personnes vulnérables lors d'épisodes de canicule ou d'événements climatiques

Objectif(s)

- Identifier et suivre les personnes vulnérables,
- Renforcer les liens entre communes, CCAS et partenaires locaux, département, Maisons France Services...
- Mettre en place ou maintenir des dispositifs de téléalarme, portage de repas ...

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de mise à jour annuelle des listes de suivi.
- Budget annuel
- Nombre de seniors bénéficiaires d'actions coordonnées entre plusieurs structures.

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des seniors et de leurs familles concernant les services proposés
- Perception de la réactivité et de la qualité du contact en situation d'urgence.
- Qualité de la circulation de l'information entre communes, CCAS et partenaires
- Niveau de satisfaction des seniors et familles vis-à-vis de la cohérence et de la complémentarité des services.
- Capacité des acteurs à anticiper et gérer collectivement les situations à risque (canicule, événements climatiques, isolement).

Réf de la fiche action :

G41

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Global

Informier, conseiller aider financièrement et accompagner les habitants dans l'adaptation (perte d'autonomie) de leur logement

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Autonomie; Cadre de vie et aménagement du territoire; Logement et habitat; Santé et bien-être

Contexte de l'action :

Le vieillissement de la population entraîne une augmentation des situations de perte d'autonomie. Or, une grande partie du parc de logements, souvent ancien, n'est pas adapté aux besoins des personnes âgées ou en perte d'autonomie. Cette inadéquation peut accentuer les risques d'accidents domestiques, réduire le confort de vie et accélérer l'entrée en établissement spécialisé, parfois non souhaitée par les ménages. Face à ce constat, il est nécessaire de proposer un accompagnement complet aux habitants : information sur les solutions possibles, conseils personnalisés, aides financières pour la réalisation de travaux, et suivi dans les démarches. L'objectif est de permettre aux habitants, notamment ceux disposant de revenus modestes ou très modestes, de rester dans leur logement dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, tout en favorisant le « bien vieillir » à domicile

Objectif(s)

- Informer, sensibiliser les usagers sur les dispositifs et aides financières disponibles pour l'adaptation du logement
- Conseiller et accompagner individuellement
- Aides financière de la CCMP dans le cadre de travaux d'adaptation du logement
- Renforcer la coordination entre les acteurs et partenaires du territoire

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques France services , partenaires et SPRH

Critères qualitatifs :

- satisfaction des usagers
- qualité des liens entre acteurs et efficacités des démarches

Réf de la fiche action :

S42

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Seniors

Habitat, santé, qualité de vie : préparer le bien vieillir

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Accès aux droits; Autonomie; Cadre de vie et aménagement du territoire; Logement et habitat; Santé et bien-être; Santé mentale

Contexte de l'action :

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour le territoire. Au-delà de l'adaptation du logement, le « bien vieillir » repose sur une approche globale incluant la santé, la qualité de vie et le maintien des liens sociaux. Les habitants expriment souvent des besoins d'information et de repères face à la complexité des démarches (aides, droits, adaptation du logement, accès aux activités sportives et préventives). Cette fiche vise à sensibiliser collectivement les habitants aux enjeux du bien vieillir, en proposant des actions d'information, de prévention et d'échanges autour de l'habitat, l'alimentation, de la santé et du quotidien, afin de favoriser l'autonomie et le maintien d'une vie sociale active.

Objectif(s)

- Organiser des réunions publiques, ateliers ou conférences sur le bien vieillir (adaptation du logement, santé, nutrition PAT, activités physiques).
- Création d'outils de communication sensibilisation

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'actions organisées
- Nombre de participants
- Nombre de partenariats mobilisés

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des participants : retours exprimés lors d'enquêtes ou questionnaires après les ateliers / conférences
- Pertinence perçue des informations : utilité des conseils sur le logement, la santé, les démarches administratives
- Qualité de la coopération : retour des partenaires

**I 2) Promouvoir un habitat durable
et un cadre de vie de qualité**

Réf de la fiche action :

G44

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Habitat et bien-vivre sur notre territoire : actions collectives de sensibilisation

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Cadre de vie et aménagement du territoire; Environnement, écologie et développement durable; Logement et habitat; Santé et bien-être

Contexte de l'action :

L'habitat joue un rôle central dans la qualité de vie des habitants et le bien-vivre sur notre territoire. Les besoins en logement adapté, diversifié et rénové, notamment en matière de rénovation énergétique et de typologies recherchées (ex. T2), sont essentiels pour répondre aux attentes des habitants et à leur parcours résidentiel. Les bailleurs privés, public et sociaux ont un rôle clé dans l'amélioration de l'habitat, mais un manque d'information ou de sensibilisation peut freiner la rénovation ou l'adaptation des logements.

Objectif(s)

- Organiser des réunions publiques, ateliers ou conférences sur le bien vivre en direction des habitants et bailleurs
- Renforcer la participation et l'adhésion des acteurs locaux
- Création d'outils de communication sensibilisation

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de participants
- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de partenariats mobilisés

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des participants : retours exprimés lors d'enquêtes ou questionnaires après les ateliers / conférences
- Pertinence perçue des informations : utilité des conseils sur le logement, la santé, les démarches administratives
- Qualité de la coopération : retour des partenaires

Réf de la fiche action :

G40

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Individuelle

Public cible :

Global

Sensibilisation et accompagnement à la rénovation énergétique des logements

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Environnement, écologie et développement durable; Logement et habitat; Cadre de vie et aménagement du territoire

Contexte de l'action :

La rénovation énergétique des logements représente un levier essentiel pour réduire la consommation d'énergie, limiter les dépenses des ménages et contribuer à la transition écologique. Informer et accompagner les habitants favorise non seulement les économies d'énergie mais aussi le développement de l'économie locale, en mobilisant artisans et entreprises du territoire. c'est également le pilier du nouveau service public de la rénovation de l'habitat

Objectif(s)

- Informer les usagers sur les dispositifs et aides financières disponibles pour la rénovation énergétique
- Accompagner les habitants dans la planification et la réalisation de travaux économes en énergie
- aides financière de la CCMP dans le cadre de travaux de rénovations énergétiques
- rédaction d'outils pédagogiques et de bonnes pratiques
- réflexion sur l'auto réhabilitation accompagnée

Critères

Critères quantitatifs :

- statistiques France Services
- Statistiques partenaires du SPRH

Critères qualitatifs :

- satisfaction des usagers
- Satisfaction des entreprises locales
- qualité des liens entre acteurs et efficacités des démarches

**I 3) Développer l'accès à la culture, aux loisirs et à la lecture
pour tous**

Réf de la fiche action :

G24

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Faire vivre la culture dans les villages

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Bourg-Argental; Burdignes; Jonzieux; Marlhès; Planfoy; Saint-Genest-Malifaux; Saint-Julien-Molin-Molette; Saint-Régis-du-Coin; Saint-Romain-les-Atheux; Saint-Sauveur-en-Rue; Thélis-la-Combe; La Versanne

Champ(s) d'intervention(s) :

Cadre de vie et aménagement du territoire; Culture et loisirs; Lien social et intergénérationnel

Contexte de l'action :

Les communes rurales souhaitent maintenir une dynamique culturelle accessible à tous, afin de renforcer le lien social, valoriser les initiatives locales et assurer une présence culturelle durable dans les villages

Objectif(s)

- Développement d'actions ou projets culturels
- Soutenir les acteurs locaux dans la réalisation d'initiatives culturelles.
- Créer des partenariats pour enrichir l'offre culturelle en milieu rural.

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre d'actions/projets culturels réalisés par an dans les communes rurales
- Nombre de partenariats noués avec des associations, département, institutions culturelles.
- Durée de pérennisation des projets (ex. reconduits plusieurs années).
- Montant des financements mobilisés (communes, partenaires, subventions).
- Participation : nombre de participants par action

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des habitants et des participants (enquêtes, retours, témoignages).
- Perception de l'utilité sociale des projets (renforcement du lien social, lutte contre l'isolement).
- Valorisation des acteurs locaux (degré d'implication, reconnaissance des associations/artistes du territoire).
- Impact sur l'attractivité du territoire (image positive des villages, dynamisme perçu)

Réf de la fiche action :

G25

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Global

Renforcer la structuration et le soutien au fonctionnement du Réseau de Lecture Publique

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP; Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Cadre de vie et aménagement du territoire; Culture et loisirs

Contexte de l'action :

Le RLP est très fréquenté et soutenu par des salariées, une coordinatrice et des bénévoles formés. Il propose des animations variées, des partenariats locaux et un accès facilité aux collections grâce à la DDLM. Les usagers expriment une satisfaction élevée. Le réseau fait face à plusieurs défis : des effectifs salariés limités et des bénévoles vieillissants et essoufflés, une visibilité et des locaux parfois insuffisants, ainsi qu'une offre à renouveler pour mieux toucher adultes, seniors et jeunes adultes. Les partenariats et la mise en réseau restent ponctuels, et certaines communes ne sont pas intégrées au réseau.

Objectif(s)

- Elargir les cibles d'usagers par la diversification de l'offre
- Soutenir la qualité de l'offre d'accueil dans toutes les médiathèques
- S'appuyer sur le réseau pour améliorer l'offre d'animation de sa médiathèque
- Intégrer au réseau les 4 communes sans bibliothèque

Critères

Critères quantitatifs :

- Fréquentation du RLP
- Nombre de partenariats et évolution
- Nombre et progression de nouveaux usagers
- nombre de nouveaux bénévoles
- Nombre et diversité des actions ou projets

Critères qualitatifs :

- satisfaction des bénévoles
- satisfaction des usagers
- Qualité des partenariats

Réf de la fiche action :

G26

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Renforcer la communication interne et externe du Réseau de Lecture Publique

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP; Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Culture et loisirs; Numérique

Contexte de l'action :

Le réseau de lecture publique souhaite améliorer sa visibilité et son efficacité en renforçant la communication, tant en interne entre les bibliothèques et les équipes, qu'en externe auprès des usagers et des partenaires. Une communication plus structurée permettra de valoriser les services proposés, de faciliter le partage d'informations et de favoriser la coordination des actions, tout en renforçant le lien avec les habitants et les acteurs locaux.

Objectif(s)

- Améliorer la communication interne entre les 12 médiathèques du réseau
- Communiquer collectivement sur les médiathèques du territoire

Critères

Critères quantitatifs :

- Evolution du nombre de lecteurs
- nombre de communications ou outils créés
- Evolution de la participation des bénévoles aux temps du RLP

Critères qualitatifs :

- satisfaction des bénévoles
- connaissance et visibilité du RLP par les habitants de la CCMP
- Qualité des outils de communication créés

Réf de la fiche action :

G27

Intérêt :

intérêt fort

Méthodologie :

Collective

Public cible :

Global

Développer les partenariats du Réseau de Lecture Publique

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP; Mairie (s)

Territoire(s) cible(s) :

Burdignes; Colombier; Graix; Thélis-la-Combe; CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Cadre de vie et aménagement du territoire; Culture et loisirs; Lien social et intergénérationnel; Numérique

Contexte de l'action :

Le réseau de lecture publique souhaite renforcer son ancrage local en développant des partenariats avec les structures éducatives, culturelles et sociales du territoire. Ces collaborations permettront de diversifier l'offre culturelle, d'élargir l'accès aux publics, de mutualiser les ressources et d'optimiser l'impact des actions menées dans les bibliothèques.

Objectif(s)

- Proposer une programmation culturelle associant les bibliothèques et ciblant le public jeune et adulte
- Expérimenter des activités partenariales pour toucher d'autres publics
- Développer des activités des médiathèques « hors les murs » et des boîtes à livres

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de boîtes à livres
- Nombre de projets en partenariat
- Fréquentation lors des actions ou projets

Critères qualitatifs :

- Fonctionnement des boîtes à livres, satisfactions, problématiques...
- Satisfaction des partenaires dans la construction et la réalisation de projets ou actions

Réf de la fiche action :

F48

Intérêt :

Top 5

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Familles

Soutien aux écoles de musique et aide individualisée à l'inscription pour les jeunes

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) : Cadre de vie et aménagement du territoire; Culture et loisirs

Contexte de l'action :

La CCMP soutient les écoles de musique pour maintenir l'offre culturelle et l'animation des communes. Elle apporte un soutien financier aux associations et réduit le coût des inscriptions pour les familles. Depuis 2019 une aide individualisée est attribuée aux jeunes et étudiants selon le quotient familial.

Objectif(s)

- Réduire la charge financière des familles via une aide individualisée à l'inscription
- Soutenir les deux écoles de musique par l'octroi de subventions
- Assurer un suivi régulier de l'attribution des aides et de l'utilisation des subventions
- Envisager la mise en place d'une réflexion pour la mise en place d'interventions musicales en milieu scolaire, assurées par un intervenant du centre musical et cofinancées par les communes volontaires.

Critères

Critères quantitatifs :

- Montant total des subventions et aides individualisées attribuées.
- Nombre de jeunes et d'étudiants bénéficiaires de l'aide et évolutions du nombre d'élèves

Critères qualitatifs :

- Satisfaction des familles bénéficiaires de l'aide
- Perception des écoles de musique sur l'adéquation du soutien financier

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
EPCI Communauté de Communes des Monts du Pilat		<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 15431 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 15431 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 15431 Habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 15431 Habitants

*Ce tableau est à décliner par chaque autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ayant la compétence de planification de l'offre. Il peut être décliné par zone à l'intérieur d'un même territoire (ex : QPV, ZRR, zone pavillonnaire, arrondissement quartier...) ou sur l'ensemble du territoire de compétence de l'AO)
Il est recommandé de décliner ce tableau par type d'équipements ou de services.*

Réf de la fiche action :

G47

Intérêt :

intérêt

Méthodologie :

Territoriale

Public cible :

Global

Gouvernance et animation de la CTG

Budget :

Existant

Porteur de l'action :

CCMP

Territoire(s) cible(s) :

CCMP

Champ(s) d'intervention(s) :

Coordination et stratégie

Contexte de l'action :

Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'actions découlant du diagnostic partagé ; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une fois par an ;
Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'actions ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.
La chargée de coopération anime le réseau d'acteurs, facilite la mobilisation des ressources et accompagne les décisions locales. Cette organisation favorise la synergie des partenaires et l'efficacité des actions sur le terrain.

Objectif(s)

- Assurer le pilotage stratégique et opérationnel de la CTG à travers le comité de pilotage et les commissions thématiques
- Garantir la coordination et la cohérence des actions entre les acteurs du territoire
- Aider à la décision politique
- Favoriser la mobilisation des ressources et la mise en synergie des partenaires
- Suivre, évaluer et ajuster la mise en œuvre du plan d'action

Critères

Critères quantitatifs :

- Nombre de réunions du comité de pilotage et des commissions thématiques organisées par an
- Taux de participation des acteurs et partenaires aux instances de gouvernance
- Nombre d'actions planifiées et effectivement mises en œuvre dans le cadre du plan d'action CTG
- Nombre de diagnostics, évaluations ou rapports produits.
-

Critères qualitatifs :

- Qualité de la coordination entre les acteurs (mesurée par enquêtes de satisfaction ou retours des participants).
- Niveau de mobilisation et d'implication des partenaires territoriaux
- Évaluation de la clarté et de la transparence du fonctionnement de la CTG par les élus et partenaires
-
-

ANNEXE 5 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (COMMUNAUTAIRE) DE LA COMMUNE DE (XXX) (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES).....EN DATE DU